Rapport d'évaluation

Évaluation de la composante de la formation générale des programmes d'études

du Collège Vanier

Novembre 1999

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec

Introduction

L'évaluation de la composante de la formation générale des programmes d'études du Collège Vanier s'inscrit dans le cadre de l'évaluation, par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC), de la mise en œuvre de la formation générale dans tous les collèges offrant des programmes conduisant à des diplômes d'études collégiales (DEC).

La démarche d'évaluation s'est effectuée conformément aux modalités exposées dans le *Guide spécifique* de la Commission[1]. Le rapport d'autoévaluation du Collège Vanier, dûment adopté par son Conseil d'administration, a été reçu par la Commission le 1er juin 1998. Un comité d'experts, dirigé par un commissaire de la CEEC, l'a analysé puis a effectué une visite à l'établissement les 18 et 19 novembre 1998[2]. À cette occasion, il a pu rencontrer la Direction de l'établissement, le comité d'autoévaluation, des professeurs[3] de la formation générale, les coordonnateurs des programmes de DEC ainsi que des élèves[4]. Cette visite a permis un examen complémentaire des différents aspects de la mise en œuvre de la formation générale.

Le présent rapport décrit d'abord les principales caractéristiques du Collège Vanier et donne un aperçu de la mise en œuvre de la formation générale à cet établissement. Il s'attache ensuite au processus d'autoévaluation retenu par le Collège. Il expose, enfin, les conclusions auxquelles est arrivée la Commission après analyse du rapport d'autoévaluation et visite à l'établissement.

---

1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, *Guide spécifique pour l'évaluation de programmes d'études – La composante de la formation générale des programmes d'études*, Québec, mai 1997, 45 p.

2. Le comité visiteur était composé de M. Jacques L'Écuyer, président de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial, et de MM. Jean-François Beaudet, directeur général chez Kuehne Nagel, Robert Donnelly, professeur de langue d'enseignement et littérature au Collège Champlain Saint-Lawrence, Thomas Mckendy, chef du Département de liberal and creative arts and humanities au Collège Marianopolis. M. Denis Savard, agent de recherche, agissait à titre de secrétaire du comité.

3. Dans le présent document, le genre masculin désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes.

4. Il s'agissait d'un groupe d'élèves de 2e année d'un cours d'Éducation physique.

Principales caractéristiques de l'établissement et de la formation générale

Le Collège Vanier est un établissement d'enseignement collégial public de langue anglaise qui a été fondé en 1970. Le Collège est situé à Ville Saint-Laurent sur l'Île de Montréal. Le Collège s'est donné comme mission de rendre les études collégiales accessibles tant en formation préuniversitaire que technique tout en maintenant des standards d'enseignement et d'apprentissage élevés[5].

Le Collège accueille 5400 élèves poursuivant des études à temps plein, dont les deux tiers sont inscrits à la formation préuniversitaire[6] dans les programmes de Sciences de la nature, Sciences humaines, Arts, Musique, Musique populaire, Lettres, Histoire et civilisation. À la formation technique, le Collège offre les programmes de Techniques d'inhalothérapie, Techniques d'écologie appliquée, Techniques de santé animale, Soins infirmiers, Technologie de l'architecture, Technologie de la mécanique du bâtiment, Technologie de l'électronique industrielle, Technologie de systèmes ordinés, Techniques d'éducation en services de garde, Techniques d'éducation spécialisée, Techniques administratives, Techniques de bureautique et Techniques de l'informatique.

Au cours de l'année 1996-1997, 3800 élèves ont suivi au moins un cours de formation générale. Au trimestre d'automne de l'année scolaire mentionnée, les cours de la formation générale étaient dispensés par 47 enseignants en Anglais, 30 en Humanities, 20 en Français, 17 en Éducation physique. Une centaine de professeurs donnent des cours complémentaires à chacune des sessions. La formation générale propre a été adaptée à des regroupements de programmes qui varient selon les disciplines. Les cours complémentaires offerts par le Collège appartiennent aux domaines des Sciences humaines, des Langues modernes, de la Mathématique et des sciences, des Sciences et de la technologie ainsi que de celui des Arts et de l'esthétique. Ce sont ces deux derniers domaines qui ont été retenus par le Collège pour l'autoévaluation de la composante complémentaire de la formation générale.

---

5. Énoncé de mission adopté en 1992.

6. Fédération des Cégeps, *Annuaire des cégeps 1998-1999*, p. 108 : population étudiante à temps plein au 20 septembre 1997.

La démarche institutionnelle d'évaluation

Conformément à sa Politique d'évaluation des programmes d'études, le Collège a formé un comité d'autoévaluation constitué d'un représentant de chacune des disciplines de la formation générale, d'un membre de l'Academic Council, et de deux personnes issues de la communauté de l'établissement (une provenant des Services académiques et une de la Direction de la Faculté). Le Comité était coordonné par la représentante du Département d'anglais qui a aussi effectué les recherches pour la composante complémentaire et qui a rédigé le rapport d'autoévaluation.

L'autoévaluation de la composante de la formation générale des programmes d'études s'est avérée une entreprise de collaboration entre les différentes instances du Collège et les acteurs concernés. Les représentants des disciplines, présents au Comité, ont travaillé en collaboration avec leurs collègues des départements au cours des nombreux échanges qui ont eu lieu tout au long du processus.

Tous les enseignants ont rempli un questionnaire touchant différents aspects de leur enseignement. Le questionnaire des élèves a été élaboré de telle sorte qu'il a été possible de lier les différentes réponses des élèves aux cours suivis tout en respectant la confidentialité. Un échantillon de 1583 dossiers complets a ainsi pu être constitué à partir des réponses des élèves. Les données recueillies ont fait l'objet d'une vérification et d'un approfondissement auprès de deux groupes d'élèves qui ont, à la même occasion, rempli un questionnaire supplémentaire comportant des questions ouvertes. L'analyse des données des questionnaires n'a pas pu être poussée aussi loin dans toutes les disciplines.

La Commission reconnaît la très grande qualité de la démarche d'autoévaluation réalisée par le Collège Vanier. La Commission souligne l'engagement de la coordonnatrice du Comité d'autoévaluation, la participation étendue des différents intervenants concernés à l'intérieur de la démarche, la qualité des instruments utilisés, le souci de valider et d'approfondir les résultats, la justesse des analyses, l'appropriation du rapport par les différents intervenants et le suivi apporté aux actions envisagées.

Évaluation de la formation générale

Pour chacun des éléments de la formation générale qui font l'objet de l'évaluation, la Commission fait ses principales constatations, souligne les points forts et formule, le cas échéant, des commentaires, des invitations, des suggestions ou des recommandations susceptibles d'améliorer la mise en œuvre de la formation.

La mise en œuvre des moyens pédagogiques

La mise en œuvre des moyens pédagogiques est évaluée sous les aspects suivants : la cohérence de la formation, les méthodes pédagogiques, les exigences propres aux activités d'apprentissage, l'évaluation des apprentissages et l'épreuve synthèse de programme.

La cohérence de la formation

Le projet éducatif de l'établissement se traduit dans son Énoncé de mission et dans les buts et les objectifs fixés par son Comité de planification stratégique (*Long Range Planning Committee*). L'Énoncé de mission affirme l'engagement du Collège à aider l'élève à se fixer des buts académiques, professionnels et personnels et à les atteindre; à stimuler sa curiosité, son appréciation du savoir, son goût de l'esthétique et sa volonté à poursuivre son éducation; à offrir aux élèves des défis stimulants tout en apportant le soutien nécessaire à leur accomplissement; à favoriser l'appréciation et le respect de la richesse culturelle et de la diversité ethnique; à développer le sens du civisme, de la responsabilité sociale et environnementale tant aux plans local que global; à encourager tous les individus et les groupes de la communauté du Collège à participer pleinement à la vie de l'établissement, à se connaître les uns les autres et à s'apprécier. Au nombre des objectifs émis par le Comité de planification à long terme, on retrouve la promotion de cinq champs de connaissance (la langue d'usage, la langue seconde, l'informatique, la recherche qualitative et la recherche quantitative) de même que le développement et l'implantation par le Collège de programmes adaptés à sa population étudiante.

Les intentions éducatives de l'établissement sont centrées sur l'élève et elles sont largement partagées par les enseignants. Ces intentions se concrétisent dans l'organisation pédagogique et la pratique de l'enseignement. Les cours de la formation générale développent les habiletés langagières et des compétences en recherche. L'éveil de la curiosité, l'appréciation du savoir, le goût de

l'esthétique et la valorisation de l'éducation continue font partie intégrante des valeurs véhiculées et des pratiques préconisées dans les *Humanities*. Les textes proposés dans les différentes disciplines sont choisis de telle sorte que soient reflétés la diversité culturelle et l'équilibre quant au sexe et à la provenance des auteurs (ex. : auteurs non blancs, non européens). Même dans les cours de langues, les sujets sont choisis avec la préoccupation d'éveiller les élèves à des réalités variées et à des questions d'intérêt social, comme la place des femmes dans les métiers non traditionnels. Dans ces cours, les élèves sont appelés à effectuer des choix stratégiques qu'ils ont la responsabilité de défendre oralement devant la classe par la suite. Les interactions en classe, les discussions, les projets en équipe dans les ateliers développent la reconnaissance mutuelle et le respect des diverses cultures composant la communauté du Collège. La Commission considère que la prise en compte du projet éducatif dans l'organisation et la pratique de l'enseignement constitue un des points forts de la mise en œuvre de la composante de la formation générale.

La formation propre est adaptée au curriculum de l'élève en fonction de regroupements de programmes qui varient selon les disciplines[7]. L'adaptation des cours de français à des situations particulières de formation est une pratique qui a cours à l'établissement depuis 1974. Les nouvelles dispositions du Renouveau de l'enseignement collégial concernant la formation générale propre n'ont fait que reconnaître une pratique établie de longue date dans l'établissement. La Commission reconnaît la qualité de la formation générale propre.

Le Collège n'en est pas à ses premières armes dans l'intégration des apprentissages et l'organisation de l'enseignement selon une approche cohésive. Il offre, depuis plusieurs années, des formations intégrées (*majors*) organisées selon une approche programme (*International Studies, Liberal Arts, Jewish Studies, Women's Studies, Quebec-Canada Studies, Explorations*). Le caractère multidisciplinaire des *Humanities*, notamment, est mis à profit dans la mise en œuvre de ces formations.

---

7. Le Département d'anglais offre les cours *English and the Business Milieu, English and the Care-Giving Milieu, English and the Scientific and Technological Milieu, English and the Social Sciences, Commerce and Creative Milieu, English and Liberal Arts*. En *Humanities, les cours adaptés* sont *Ethical Issues in the Economic Field, Ethical Issues in Human Relations, Ethical Issues in Matters of Health and Environment, Ethical Issues in the Arts and Media, Ethical issues in Liberal Arts*. Le Département de français dispense des cours adaptés dans les regroupements suivants : *French for Sciences and Technologies, French for Commerce and the business Milieu and its Office Systems Technology sub-group, French for Arts, Social Sciences and Care-giving Technologies and its Health Care sub-grouping* (*for Nursing and Respiratory and Anesthesia Technology*).

Le Collège offre plus de 200 cours complémentaires. Ces cours sont revus par les départements porteurs et par l'*Academic Council* quant à leur conformité aux devis ministériels. Les sondages effectués auprès des élèves démontrent un fort taux de satisfaction vis-à-vis ces cours.

Les méthodes pédagogiques

Les méthodes pédagogiques utilisées dans les cours de la formation générale sont, dans l'ensemble, adaptées aux objectifs et aux standards des cours ainsi qu'aux caractéristiques des élèves. Particulièrement en Anglais et en Français, les enseignants emploient une approche pédagogique dynamique, structurée, centrée sur l'élève et sur l'apprentissage, approche qui met à profit le caractère social de l'acte d'apprendre et qui s'inscrit en coordination avec les différentes mesures de soutien offertes dans les centres d'aide à l'apprentissage. Une séquence d'apprentissage en Anglais peut prendre la forme suivante : *brief lecture to instruct; class discussion to clarify; guided activities (role play, case study) to practice; partner and group work to explore; oral and written exercises to rehearse*. Ces séquences, planifiées en fonction des objectifs à atteindre, varient selon les cas et peuvent faire appel à d'autres méthodes pédagogiques comme l'utilisation de supports audiovisuels (pour illustrer). La pédagogie utilisée évolue vers une plus grande responsabilisation des élèves au fur et à mesure que se développent chez eux la compréhension des concepts et la maîtrise des habiletés. Le Département de français emploie une approche analogue à celle préconisée en Anglais, mettant cependant davantage l'accent sur l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et des communications.

En *Humanities*, les enseignants utilisent des méthodes plus traditionnelles, exploitant les exposés magistraux, les lectures dirigées, les discussions en classe et les travaux faisant appel aux processus de la pensée critique, notamment à l'analyse. Avec la refonte de la formation générale, les enseignants ont dû adapter leurs méthodes pédagogiques à une réalité nouvelle, la mise en séquence des cours de la discipline. Des améliorations ont été apportées de façon à ce que les élèves puissent mieux situer les apprentissages réalisés dans les *Humanities* à l'intérieur de leur formation. Les professeurs prennent des mesures concrètes, comme le dosage des travaux, pour tenir compte de l'hétérogénéité de la préparation académique des élèves. En Éducation physique, un test de la condition physique (*fitness appraisal*) sert d'élément intégrateur des apprentissages et de fil conducteur dans la séquence des cours. Ce test, obligatoire au premier cours et que l'élève a l'occasion de passer à nouveau lors des subséquents, constitue à la fois un outil d'évaluation et d'apprentissage qui permet aussi de conscientiser les étudiants aux bienfaits de l'activité physique.

La Commission relève enfin les taux élevés de satisfaction exprimés par les élèves au sujet des méthodes pédagogiques employées dans les différents cours de la formation générale et souligne la préoccupation constante des enseignants d'offrir aux étudiants un enseignement adapté à leurs besoins de formation.

Les exigences propres aux activités d'apprentissage

Les travaux demandés aux élèves sont pertinents et ils contribuent à la réalisation des objectifs et des standards des cours. Dans chacune des disciplines, le *Curriculum Committee* vérifie la conformité des activités d'apprentissage proposées aux devis ministériels et il voit à assurer l'équivalence des exigences. En Anglais, les enseignants élaborent leurs plans de cours à partir de modèles proposés par le Département. Au Département de français, la charge de travail exigée fait aussi l'objet de discussions à l'intérieur de comités de niveaux spécifiques. Les enseignants de *Humanities* ont adapté les exigences de leurs cours à une clientèle de plus en plus diversifiée et hétérogène sur les plans de la préparation et de la motivation aux études : les travaux demandés sont plus courts et plus fréquents. La Commission relève avec intérêt les mécanismes départementaux de vérification des exigences propres aux activités d'apprentissage.

L'évaluation des apprentissages

La Commission a analysé des plans de cours et des instruments d'évaluation provenant de chacune des disciplines de la formation générale. Les résultats de cette analyse sont rapportés ci-dessous.

Le cours d'Anglais (603-101) fournit aux élèves l'occasion de développer les habiletés à lire un texte de façon critique et à écrire clairement. Le plan de cours est complet : les attentes sont exprimées de façon claire, les lectures requises sont indiquées de même que les divers modes d'évaluation et les échéances des travaux. Chacun des objectifs du cours est évalué à l'aide d'instruments de mesure adéquats selon les niveaux de difficulté appropriés. Des évaluations formatives sont prévues et une évaluation synthèse permet de mesurer le degré de réalisation de l'objectif général du cours. Les directives incluses dans les travaux guident l'élève dans la réalisation de sa tâche. La correction présente de nombreux commentaires de rétroaction que l'élève peut mettre à profit dans les travaux subséquents.

Le cours de *Humanities, Two solitudes : The Impact of Gender on World View* (345-102-03), s'avère un cours très bien conçu. Le cours offre une vision cohérente et stimulante de l'influence des conceptions des rôles attribués aux différents sexes sur la représentation du monde. Le plan de cours est complet et on y retrouve une utilisation judicieuse des fonctions formative et sommative de l'évaluation. Les travaux demandés forment un ensemble riche, instructif et original à certains égards : bien qu'elles mettent l'accent sur la mesure et le développement des habiletés, les tâches évaluatives donnent aussi à l'élève l'occasion d'explorer ses intérêts et d'exprimer ses opinions. Le niveau de difficulté correspond aux standards des objectifs du cours et une évaluation synthèse permet de vérifier l'atteinte des compétences prévues à la fin du cours.

Le cours de Français 602-102 couvre adéquatement les objectifs du programme. Le plan de cours pourrait toutefois être davantage explicite quant au lien entre les instruments d'évaluation et les objectifs mesurés. Néanmoins, les objectifs sont évalués à l'aide d'instruments congruents faisant appel à l'évaluation tant formative que sommative et présentant un niveau de difficulté approprié. Les grilles de correction spécifient clairement les critères utilisés.

Le plan du cours d'Éducation physique, Ensemble II (109-104-45) pourrait être plus explicite quant au lien qui unit les objectifs poursuivis aux modes d'évaluation utilisés, quoique ces modes conviennent aux objectifs mesurés et qu'ils sont de difficulté appropriée. L'évaluation synthèse utilisée à la fin du trimestre constitue un bon exemple d'évaluation globale d'une compétence[8]. Les critères de performance 4.1 et 4.2 auraient intérêt à être utilisés pour vérifier l'atteinte du 4e objectif «Pertinent and periodic adjustment of objectives or action plan».

Le Collège ne possède pas encore de Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) jugée satisfaisante par la Commission. Dans son appréciation de la gestion pédagogique, le rapport du Collège fait état d'une situation ambiguë quant aux responsabilités de supervision et d'application des politiques institutionnelles du Collège, dont la PIEA, et d'une méconnaissance même de cette politique par les premiers intéressés, les enseignants. La Commission a relevé dans l'évaluation des apprentissages des lacunes que le Collège devrait corriger par l'adoption de règles claires et de mécanismes de vérification efficaces. Ainsi, l'équivalence des évaluations d'un même cours donné par plusieurs enseignants n'est pas partout assurée, les pratiques diffèrent quant à l'administration ou non d'un examen final, certains cours ne comptent que des travaux faits à la maison comme mode

8. Cette compétence s'énonce ainsi : «To apply a process which will enhance one's effectiveness in the practice of a physical activity».

d'évaluation, des pénalités différentes d'un cours à l'autre sont attribuées pour les absences non justifiées. La Commission recommande donc au Collège

> *d'adopter une Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages adéquate, de veiller à sa diffusion et d'instaurer une structure de responsabilité qui en garantisse une application efficace.*

Les épreuves synthèses de programmes

Dans son rapport d'autoévaluation, le Collège a présenté l'état d'avancement de l'épreuve synthèse dans les programmes de Techniques de bureau (412.00) et de Sciences de la nature (200.00). Les premières versions de l'épreuve de Techniques de bureau ont été soumises pour consultation auprès d'un panel d'employeurs. Ces versions élaborées en 1995 et 1996 étaient centrées sur les compétences spécifiques et n'intégraient que partiellement la formation générale par le biais de la mesure des apprentissages prévus aux cours de langue déjà inclus dans le programme comme *Business Communication* et *Rédaction d'affaire*. La situation a évolué de telle sorte que l'épreuve actuelle aborde maintenant les compétences à acquérir à l'intérieur des différentes disciplines de la formation générale à l'exception de l'éducation physique. Ainsi, l'examen sollicite les compétences langagières, traite de questions éthiques et requiert l'utilisation de processus complexes de la pensée.

L'élaboration de l'épreuve de Sciences de la nature a été l'occasion d'une collaboration fructueuse entre les disciplines scientifiques et les départements de la formation générale, notamment le Département d'anglais qui avait, antérieurement aux travaux devant mener à l'épreuve synthèse, montré les liens étroits qui existent entre les compétences générales de lecture et d'écriture, d'une part, et les habiletés scientifiques, d'autre part. Dans l'épreuve synthèse qui a été élaborée dans ce programme, les élèves sont questionnés sur quatre articles scientifiques traitant d'un même sujet. Ces articles abordent des questions portant sur des sujets comme l'éthique, la santé sociale et personnelle. Les élèves répondent aux questions posées à l'intérieur d'un texte de 350 mots.

La Commission constate que l'implantation des épreuves synthèses se trouve sur la bonne voie et relève le caractère harmonieux et fructueux de la collaboration entre les représentants des formations générale et spécifique. Le développement en cours des comités de programmes favorisera une meilleure intégration de la formation générale dans le processus de développement des épreuves synthèses, processus qui déjà constitue un point fort de la mise en œuvre.

* * *

La Commission note que des réalisations significatives ont été accomplies sur le plan pédagogique afin d'implanter le Renouveau de l'enseignement collégial. Le projet éducatif de l'établissement fournit des orientations pédagogiques qui trouvent leur application dans l'enseignement vécu au quotidien. Tous les cours visés par la refonte ont subi les modifications requises. La formation propre est adaptée aux programmes dans toutes les disciplines. Les méthodes pédagogiques favorisent l'atteinte des objectifs visés et sont adaptées à la population étudiante. Les travaux sont pertinents et ils contribuent à la réalisation des objectifs et des standards des cours. Le développement des épreuves synthèses est sur la bonne voie et se déroule dans un contexte de collaboration fructueuse. Par ailleurs, le Collège devra régulariser sa situation par rapport à la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages et veiller à ce qu'elle soit appliquée efficacement.

Les ressources et la gestion

Ces dimensions sont examinées en particulier sous les aspects suivants : les activités de perfectionnement offertes aux professeurs, les ressources matérielles, didactiques et documentaires, les structures et le processus de gestion.

Les ressources

Les journées pédagogiques de mi-session qui sont organisées par le Collège ont été dédiées aux différents aspects liés à l'implantation du Renouveau collégial. Ces journées ont inclus des ateliers et des sessions d'information sur les changements apportés au régime pédagogique. Les enseignants ont reçu de la formation sur l'élaboration de cours adaptés aux programmes d'études, sur le développement et l'évaluation des compétences chez les élèves[9], sur l'utilisation de l'ordinateur et des nouvelles technologies dans l'enseignement et sur la problématique du passage de l'ordre secondaire à l'ordre collégial. Les enseignants ont pu échanger sur les stratégies à adopter dans l'implantation du Renouveau. L'essentiel des activités de perfectionnement liées à la refonte de la formation générale s'est toutefois déroulé à l'intérieur des disciplines, tant au plan départemental que provincial.

9. Un cours Performa a été offert sur l'approche par compétences et des enseignants ont visité le Collège Alverno, établissement américain qui fait office de chef de file dans cette approche.

Les enseignants d'anglais se disent satisfaits du perfectionnement reçu. Plusieurs d'entre eux ont contribué à l'élaboration d'activités et ont présenté des ateliers sur la réforme. Certains enseignants de français ont participé activement aux activités d'implantation au plan provincial. Ces professeurs ont pu agir comme ressource locale à la suite de cette expérience. Les enseignants de ce Département sont satisfaits de la formation reçue même s'ils déplorent que le manque de temps les empêche d'en tirer pleinement profit. La satisfaction est toutefois moindre en Humanities. Quoique la refonte ait été implantée dans un contexte d'adhésion plutôt mitigée, une quantité de travail appréciable a été accomplie dans cette discipline en vue d'adapter les cours et les méthodes aux impératifs du Renouveau. En Éducation physique, les activités de perfectionnement se sont déroulées avec, en toile de fond, les incertitudes liées à la place de cette matière dans le régime pédagogique et ses implications sur les emplois. Les enseignants de ce Département déplorent le peu d'assistance reçue dans le développement de programmes et de cours en conformité avec le Renouveau de même que l'accès limité aux activités de perfectionnement, conséquence des restrictions budgétaires. La Commission relève le dynamisme des professeurs, leur engagement à suivre le perfectionnement nécessaire et à implanter les divers aspects du Renouveau pédagogique dans un souci constant de la qualité de la formation offerte aux élèves. Par leur engagement professionnel et leur production de matériel pédagogique, plusieurs enseignants pourraient être des modèles à l'intérieur du réseau collégial.

La bibliothèque est bien pourvue en documentation. Un système informatisé de gestion des collections permet d'établir de façon automatique des bibliographies et des listes de lectures reliées à des domaines précis. Cette fonctionnalité s'est avérée d'une grande utilité dans l'élaboration des cours de la formation propre. Les services de bibliothèque ont aussi recours aux banques bibliographiques stockées sur cédérom ainsi qu'aux possibilités qu'offre l'Internet. Les responsables de la bibliothèque tiennent à jour une page *Web* contenant des signets pointant vers différents sites d'intérêt documentaire. La bibliothèque offre aux élèves des sessions d'initiation à la recherche bibliographique adaptées aux besoins exprimés par les professeurs requérants.

Le Centre de langue écrite et orale maintient un laboratoire de langues équipé de trente ordinateurs. Le Centre utilise un système d'enseignement informatisé qui enregistre les progrès des élèves et permet l'introduction de commentaires de la part de l'enseignant. Le *Learning Centre* propose une documentation originale et abondante sur une grande variété de sujets d'intérêt telles les méthodes de travail intellectuel, l'aide à l'apprentissage, la préparation d'un curriculum vitae et les techniques d'entrevue.

Le Collège compte près d'une vingtaine de laboratoires informatiques dédiés à l'usage de programmes spécifiques. Un de ces laboratoires est réservé à l'usage des classes de la formation générale; toutefois, le nombre d'appareils est trop petit par rapport à la taille des groupes d'élèves. Les compressions budgétaires ont sérieusement affecté l'accessibilité aux installations sportives ainsi qu'à la documentation, aux appareils et aux services de l'audiovisuel. La Commission invite le Collège à porter une attention spéciale à l'accessibilité aux installations sportives, aux ressources informatiques et à la documentation audiovisuelle.

La gestion

La gestion pédagogique s'opère à la base en fonction d'une organisation départementale selon les disciplines à l'intérieur de la formation préuniversitaire et de la formation générale et par programmes d'études en formation technique. Les enseignants, dont ceux de la formation générale, travaillent et tiennent des réunions à l'intérieur de leurs départements respectifs. Les départements sont gérés par un coordonnateur et comportent un *Curriculum Committee* qui s'occupe plus particulièrement de la gestion pédagogique et des relations avec les comités de programmes.

Les coordonnateurs de programmes et de départements se rencontrent dans un sous-comité de l'*Academic Council* dénommé le *Joint Coordinators,* auquel se joint l'*Academic Dean*. Ce type de structure présente l'avantage de concentrer l'information auprès d'un petit nombre de personnes favorisant ainsi la prise de décision et le suivi des dossiers. Par contre, cette concentration de l'information peut faire en sorte, et spécialement dans un établissement de grande taille comme le Collège Vanier, que les enseignants se sentent parfois éloignés des centres de responsabilité, qu'ils ne soient pas suffisamment informés des décisions qui les concernent ni des motifs qui sous-tendent ces décisions. Le rapport du Collège fait état d'un manque de clarté quant à la répartition des responsabilités d'informer les enseignants sur les différentes politiques du Collège (dont la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages) et leur implication sur le vécu pédagogique. La Commission invite le Collège à revoir les mécanismes de communication et de circulation de l'information.

La concertation qui s'intensifie entre les comités de programmes et les départements contributifs devrait déboucher sur une approche programme encore mieux articulée. Le consensus général est à l'effet qu'il faut maintenant consolider les acquis et travailler en commun à résoudre les difficultés restantes.

Les résultats

Cette dimension de la mise en œuvre de la formation générale est examinée sous les aspects suivants : le taux de réussite des cours, le taux de diplomation et les services et mesures d'aide favorisant la réussite.

La réussite des cours et la diplomation

Le taux de réussite des cours se situe globalement dans la moyenne provinciale. Ces taux avoisinent et dépassent fréquemment les 80 %. Le Collège doit composer avec divers facteurs propres à limiter la réussite des élèves : seulement 40 % des élèves parlent l'anglais à titre de langue maternelle; certains élèves présentent des habiletés en lecture qui ne dépassent guère le décodage; la politique d'accessibilité aux études amène une quantité d'élèves susceptibles de connaître des difficultés; le Collège accueille une large proportion d'élèves ne provenant pas directement du secondaire; l'hétérogénéité de la préparation antérieure laisse à désirer comparativement à ce que l'on peut s'attendre d'eux.

Les taux de diplomation dans les délais prévus dans les différents programmes se comparent généralement à ce qui est observé dans l'ensemble du réseau. Dans les programmes présentant des effectifs assez nombreux pour que les données soient signifiantes, les taux de diplomation sont, pour la cohorte des nouveaux entrants de 1994, de 41 % en Sciences de la nature, de 23 % en Sciences humaines, de 4 % en Techniques d'éducation spécialisée, de 6 % en Techniques administratives, de 22 % en Techniques de bureau, de 32 % en Arts, de 27 % en Lettres et de 61 % en Histoire et civilisation. Il ne semble pas que l'échec ou l'abandon des cours de la formation générale restreigne de façon majeure la diplomation dans les différents programmes de l'établissement, à l'exception des Sciences humaines où, pour 41,1 % des finissants, il manque à la fois des cours de la formation générale et des cours de la formation spécifique pour obtenir le diplôme. Toutefois, le pourcentage d'élèves privés de leur diplôme en raison de la seule non réussite de cours de formation générale ne s'élève qu'à 2,1 %. De plus, plusieurs élèves du programme de Sciences humaines proviennent d'un programme spécial d'intégration aux études collégiales (*Exploration program*) qui les placent, dès le départ, hors séquence en ce qui a trait à leurs cours de formation générale.

Les élèves du Collège ont réussi l'épreuve d'anglais, langue d'enseignement et littérature dans des proportions de 87,3 %, 95,8 % et 89,0 %, respectivement aux administrations de mai de 1996 à

1998. Le taux de réussite à l'épreuve 1998 se situe légèrement en deçà du taux observé dans l'ensemble du réseau (91,8 %). Compte tenu de la proportion importante qu'accueille le Collège d'élèves pour lesquels l'anglais ne constitue pas la langue maternelle, les résultats obtenus s'avèrent satisfaisants.

L'encadrement des élèves

Le Collège a institué diverses mesures destinées à soutenir les élèves dans leur apprentissage et à favoriser leur réussite. Le Collège offre ainsi une gamme de mini-programmes d'accueil (Exploration) destinés aux élèves qui sont incertains quant à leur orientation scolaire, qui présentent des lacunes quant à leur préparation académique ou leur disposition à entreprendre des études collégiales ou à qui il manque des préalables pour être admis dans un programme particulier. Ces programmes qui ont accueilli près de 1300 élèves au cours des trimestres d'automne 1995 à 1997, inclusivement, se composent de divers agencements de cours d'anglais et de *Humanities* auxquels sont ajoutés des cours plus spécifiquement orientés sur le développement des élèves comme *Work, Future and Yourself, Skills for the 21st Century* et *Science of Survival*[10].

Des tests de classement en Anglais et en Français permettent de déterminer le niveau de compétence langagière des nouveaux admis. Les élèves qui échouent le test d'anglais sont inscrits à un cours de mise à niveau. Un programme d'accueil d'une semaine permet aux admis pour qui l'anglais est une langue seconde de participer à des activités académiques et sociales en vue d'améliorer leur maîtrise de cette langue. Les élèves qui n'ont aucune connaissance du français peuvent suivre un cours intensif de formation dans cette langue au trimestre d'été précédant leur inscription dans un COFI avec lequel le Collège possède une entente de service. Outre la consultation offerte par les enseignants, divers programmes d'aide à l'apprentissage des langues sont disponibles au *Learning Centre* et au Centre de langue écrite et orale.

---

10. Ce cours original, conçu par des enseignants d'éducation physique et exclusif au Collège Vanier, vise à développer chez les élèves des habiletés personnelles et interpersonnelles transférables à des situations tant académiques que professionnelles tirées de l'expérience d'une situation de survie en milieu naturel. Après une période de préparation en classe, l'expérience de survie est vécue de façon intensive, puis elle est suivie d'un retour sur l'activité. Les habiletés nécessaires à la survie comme la prise de décision ou la résolution de problèmes sont reliées aux conditions de succès dans l'environnement scolaire à partir du journal de bord tenu par l'élève. L'exercice s'avère formateur quant à la dynamique des groupes et favorise l'esprit de collaboration. Le sentiment d'accomplissement qui résulte de cette activité renforce la confiance des élèves et leur estime de soi.

Le *Learning Centre* bouillonne littéralement d'activités et de projets destinés à soutenir les élèves dans leurs différents besoins reliés à l'apprentissage. Le Centre augmente ses effectifs par divers moyens imaginatifs (projets subventionnés[11], programmes de tutorat par les pairs et de volontariat). Le Centre est doté d'une documentation de grande qualité, dont une bonne part a été élaborée sur place. Il offre une multitude de programmes d'aide à l'apprentissage et collabore activement aux programmes d'exploration. Il aide à l'intégration des nouveaux inscrits, propose de la formation en informatique, tient des concours (écriture, jeux...) et publie les productions des élèves (*Voices from Around Vanier's World*).

Le Centre de langue écrite et orale (CLÉO) mise sur un laboratoire de langues informatisé à la fine pointe des développements dans le domaine. Les enseignants qui animent le Centre ont développé une expertise dans l'utilisation pédagogique des nouvelles technologies de l'information.

Des cours intensifs dans les disciplines de la formation générale sont donnés entre les sessions de manière à offrir aux élèves un degré de flexibilité plus grand dans la fabrication des horaires et une occasion de combler les retards dans le cheminement.

Différents services viennent en aide aux élèves qui présentent des difficultés scolaires, personnelles ou financières. D'après les témoignages recueillis à l'occasion de la visite, la consultation scolaire ne présenterait pas, dans certains cas, les qualités d'accueil et de compréhension requises. La Commission invite le Collège à assurer des services de consultation de qualité par tous les intervenants concernés. La Commission considère que la diversité et la grande qualité des services de soutien et d'aide à l'apprentissage constituent un point fort de l'organisation pédagogique du Collège. Elle relève particulièrement l'excellence des services de soutien à l'enseignement offerts par le *Learning Centre* et le Centre de langue écrite et orale.

11. Bourse d'aide à la carrière, aide à l'apprentissage en langue seconde, développement des compétences cognitives et interculturelles par le jeu.

Conclusion

Au terme de son évaluation, la Commission reconnaît la qualité de la mise en œuvre de la composante de formation générale des programmes d'études du Collège Vanier. La Commission appuie son jugement, notamment, sur la prise en compte du projet éducatif dans l'organisation et la pratique de l'enseignement, l'adaptation de la formation propre aux programmes d'études, la concertation vécue dans le processus d'élaboration des épreuves synthèses, l'adéquation des méthodes pédagogiques, le dynamisme du corps enseignant ainsi que la diversité et la qualité des services de soutien et d'aide à l'apprentissage. Par ailleurs, une recommandation a été formulée au Collège concernant l'adoption, la diffusion et l'application d'une véritable Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages.

Les suites de l'évaluation

Le Collège remercie la Commission pour le rapport très positif qu'elle lui a adressé. Le Collège considère qu'il s'agit d'une appréciation juste de l'enseignement dispensé. L'établissement a accueilli favorablement les diverses pistes d'amélioration identifiées par la Commission et il est à mettre en place des mesures visant à les concrétiser. Le Collège a ainsi informé la Commission des actions réalisées, entreprises ou envisagées pour répondre aux recommandations, aux suggestions et aux commentaires qui lui ont été adressés.

Depuis l'autoévaluation, le nombre de sites Internet répertoriés par le Département de français à l'intention des élèves qui veulent améliorer leur compétence en langue seconde est passé de 150 à 430. La Commission souligne le fait que ce travail de recherche et de consultation est mis à la disposition des autres établissements. Du travail a été accompli dans cette discipline en vue de renforcer la cohérence entre les objectifs et les instruments d'évaluation dans les différents plans de cours.

Le Collège a mis en place diverses mesures pour accroître l'accessibilité aux installations sportives, aux ressources informatiques et à la documentation audiovisuelle: le budget alloué aux activités sportives a été augmenté; tous les laboratoires d'informatique sont maintenant reliés par réseau; les ressources informatiques du Collège sont accessibles à distance; les élèves ont des accès à l'Internet; les enseignants peuvent accéder aux banques de données institutionnelles à partir de leur poste de travail.

Le Collège revoit les mécanismes de communication et de circulation de l'information. Depuis l'automne 1999, un nouveau véhicule sera diffusé directement du bureau du directeur général.

Le Collège procède à une évaluation de l'Academic Advising Department et assure que les résultats de cette évaluation seront examinés soigneusement. Des ateliers ont été tenus sur la manière de maintenir des relations harmonieuses avec la clientèle.

En réponse à la recommandation de la Commission, le Collège s'engage à réviser sa Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages adéquate. Diverses actions ont aussi été posées en vue d'harmoniser les pratiques d'évaluation en anglais, *Humanities* et en éducation physique.

La Commission estime que les actions réalisées, entreprises et envisagées par le Collège contribueront à améliorer la qualité de la mise en œuvre de la formation générale. Elle souhaite recevoir, en temps opportun, un rapport sur les suites que le Collège aura données aux recommandations qui lui sont adressées.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président